

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le : 21/12/2016



ROYAT

**MODIFICATION
SIMPLIFIÉE N°2**

Approuvé le : 30/06/2023

4. RÈGLEMENT

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Élaboration : 21/12/2016
Modification simplifiée n°1 : 15/02/2019
Mise à jour n°1 : 06/12/2019
Mise à jour n°2 : 17/04/2023



**clermont
auvergne
métropole**

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU



5 - LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Mai 2023

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal du 21/12/2016

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES - MISES A JOUR

1. Modif. Simpl. n°1 app. par délib. du Conseil Métropolitain du 15/02/2019
2. Mise à jour n°1 des Annexes par Arrêté métropolitain du 06/12/2019
3. Modif. Simpl. n°2 app. par délib. du Conseil Métropolitain du 30/06/2023

Réf :49503

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	Références PLAN	Bénéficiaire E : Etat C : Commune	Surface ou longueur
1	Extension de l'école maternelle et aménagement du site de la Taillerie	1.4 / 1.5	Commune	environ 2 700 m ²
2	Bouclage de l'impasse de la Châtaigneraie avec l'impasse de la Barias	1.4 / 1.5	Commune	environ 2 020 m ²
3	Création d'un cheminement piéton reliant la rue Jean-Baptiste Romeuf	1.4 / 1.5	Commune	environ 60 m ²